

LE PETIT JOURNAL

Avril 2021



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94
mairie-haudainville@grandverdun.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 9h00 à 11h30 et
14h00 à 17h00
Mercredi 14h00 à 17h00
Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous**

En dehors des
permanences ci-
dessus et
en cas d'urgence
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Patrick Lorans
06. 61.17. 25. 94
Ghislin Lubraniecki
06. 63. 22. 28. 45
Véronique Philippe
06. 37.13. 71. 81

LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale vient d'approuver les comptes administratifs 2020.

Il en ressort un résultat positif de X € qu'il convient de nuancer car impacté à hauteur de X € suite au transfert de la compétence eau à la CAGV.

Le budget a été adopté, et se répartit en 262000 € de fonctionnement pour 214000€ de charges, générant donc un résultat de 48000€, et 148000€ d'investissements portant essentiellement sur le City Stade et la rénovation du square.

Gérer c'est aussi anticiper et il nous faut d'ores et déjà prendre en compte les coûts d'enfouissement des réseaux des rues des Ecoles et de METZ, ainsi que provisionner sur de futurs projets, le tout sans recours si possible à l'emprunt.

Si la situation financière de la commune reste tout à fait saine, il convient de rester vigilants dans un environnement économique fortement dégradé, avec des incertitudes sur les dotations de l'Etat. Vous pouvez compter sur l'équipe municipale pour maîtriser les charges par la recherche systématique de subventions sur les investissements et du meilleur rapport qualité/prix/prestation auprès des fournisseurs ce tout en n'augmentant pas la fiscalité locale.

Prenez soin de vous.

Les Brèves :

- Depuis le 21 avril, un radar de chantier est installé, en attente du définitif, entre le restaurant « le Canta » et le pont de Belrupt dans le sens de la descente.
- La convention avec « Losange » (société qui gère la fibre) sera signée au prochain conseil municipal.
- Les devis pour le prochain city-stade sont signés : démarrage des travaux prévus pour juin 2021.
- Le dossier pour la rénovation de la rue de Metz est enfin clôturé et validé par le Grand Verdun, début des travaux possible pour janvier 2022.
- Suite au confinement, l'encadrement des jeunes durant les vacances d'avril, pour effectuer de menus travaux a dû être annulé.
- La mairie a fait aménager un parking de 5 places près de l'école en espérant que cela va soulager le problème du stationnement lors des sorties d'école. Un revêtement macadam sera posé ultérieurement en même temps que la rénovation de la rue de Metz.

Décès :

- MATHIEU Marcel 9 Mars
- PREUD'HOMME Laurence 11 Mars

Naissance

- Marceau FOSSIEUX 16 Mars

ETAT CIVIL



DELIBERATIONS

1. Vote du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et fait procéder au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion de l'année 2020.

2. Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Véronique PHILIPPE, 1^{ère} adjointe, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2020 tel que présenté ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit
Résultats reportés	23 949.75	21 253.00		405 626.00	
Opérations exercice	76 251.29	38 845.68	281 369.76	292 926.85	357 621.05
Total	100 201.04	60 098.68	281 69.76	698 552.85	357 621.05
Résultat de clôture	16 152.45			417 183.96	
Restes à réaliser	0			0	0
Total cumulé	16 152.45			417 183.96	
Résultat définitif	16 152.45			417 183.06	

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation. En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités concernée.

Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation.

Le législateur a prévu une compensation à l'euro près de la perte de recettes fiscales pour chaque catégorie de collectivité.

Pour garantir cette compensation, l'article 16 de la LFI 2020 met en place un mécanisme de correction, le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme. Le calcul du coefficient correcteur n'a pas été modifié par la loi de finances 2021.

En 2021, ce coefficient correcteur sera calculé pour chaque commune et s'appliquera chaque année au produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties communal tel que résultant des bases de l'année en cours de la somme du taux communal et départemental de 2020. Il sera figé pour les années à venir.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition, en matière d'impôts locaux, en vigueur en 2020 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti : 2,62%

Taxe foncière non bâti : 17,06%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux.

4. Vote du Budget Primitif 2021

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Haudainville, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents :

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune de Haudainville pour l'année 2021 présenté par le Maire.
Le dit budget en recettes et en dépenses s'élève :

En recettes à la somme de : 804 488.96 Euros

En dépenses à la somme de : 338 690.55 Euros

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Budget général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	214 088€	262 615€
Investissement	140 755€	140 842€

5. Révision statutaire de la compétence action sociale intercommunale et création du CIAS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la CAGV a initié en décembre dernier deux procédures devant conduire à la création d'un centre intercommunal d'action sociale. La création d'un CIAS permet de concrétiser avec efficacité les politiques de solidarité à l'échelle du territoire à l'initiative de l'agglomération ou de ses partenaires sociaux (Département, ARS, etc.), de centraliser et de partager l'analyse des besoins sociaux, de mutualiser et de coordonner les moyens, d'accompagner les communes souvent dépourvues de CCAS. Ceci apparaît donc comme une opportunité de répondre aux besoins actuels et à venir de la population intercommunale.

Il est donc nécessaire de prendre deux délibérations comme suit:

- **La première** porte sur la révision statutaire de la compétence action sociale intercommunale.

Il est proposé de retenir la définition communautaire suivante de la compétence "action sociale":

Sont d'intérêts communautaires en matière d'action sociale les missions suivantes :

Santé, Economie sociale et solidaire, Prévention et lutte contre la précarité, Jeunesse, Séniors, Entraide institutionnelle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale et adopte la délibération adéquate.

- **La seconde** sur la création du CIAS

En préambule le Maire précise que la création du CIAS n'impactera pas les actions propres à Haudainville telles que le voyage et le repas des aînés.

Le centre Intercommunal d'action sociale exercera l'ensemble des compétences définies dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire.

Les modalités d'organisation du Centre Intercommunal d'Action sociale seront les suivantes:

Le CIAS sera administré par son président et son conseil d'administration. Le conseil d'administration sera fixé à 16 membres maximum, le nombre d'administrateur du CIAS se répartira comme suit:

- 8 représentants du conseil communautaire.

- 8 représentants de la société civile nommés par le président de la communauté conformément aux prescriptions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Il est prévu que le CIAS adhère à la convention de mutualisation qui tend vers un employeur unique territorial composé uniquement d'agents communautaires. De ce fait, aucun transfert de personnels et de biens mobiliers et immobiliers ne sera effectué.

Un financement uniquement par la ville centre.

La création d'un CIAS est un enjeu social majeur et, du fait des transferts de compétence, il est possible pour la ville de Verdun, de transférer la quasi-totalité de la subvention versée au CCAS à la CAGV via les attributions de Compensations.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Cette solution répondrait partiellement aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes (CRC), qui préconisait une augmentation des AC versées par la Ville Centre, pour réduire l'utilisation récurrente et généralisée des fonds de concours.

C'est cette mesure de solidarité qui sera proposée aux membres de la CLECT. Elle privilégie la recherche de l'efficacité et renforce le sentiment d'appartenance à la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création du CIAS et **adopte** la délibération adéquate.

6 . Stationnement interdit rue de l'Eglise

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réserver le stationnement rue de l'Eglise aux seuls riverains et intervenants afin d'éviter les désagréments rencontrés à chaque entrée ou sortie d'école.

Après en avoir en délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'interdire le stationnement rue de l'Eglise hors les riverains et intervenants.

7. Bons pour les fleurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le montant des bons de fleurs à 10 euros par foyer auprès de l'entreprise SODIPLANTE pour un achat d'un minimum de 20€, les bons sont gérés directement par Mr Rousseau de « Sodiplante », et ne sont valables que sur le mois de mai.

8. Remise gracieuse au salon de toilettage (soutien COVID 19)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, dans le cadre des mesures de soutien liées au COVID19, d'exonérer un loyer au salon de toilettage situé 1 rue Grande à Haudainville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'exonérer le salon de toilettage d'un loyer de 374.15 €.

Questions diverses

- La brocante du 8 Mai est annulée.
- Les travaux d'installation de la fibre à Haudainville doivent commencer en août 2021 et devraient durer un an.

Plantation des arbres :

Avec la collaboration du CAGV, les enfants de l'école ont participé à la plantation d'arbres fruitiers sur notre territoire (poiriers, pommiers, pruniers).

6 arbres au niveau du pont de Butry et 7 au bord du ruisseau derrière le lotissement de la Marjolaine.



TRAVAUX À DÉCLARER EN MAIRIE :

Nous vous rappelons que des **autorisations sont nécessaires pour réaliser les travaux suivants** : construction nouvelle ou agrandissement des constructions existantes, modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (ravalement de façade, changement de fenêtres et volets), changement de destination d'un bâtiment, édification d'une clôture, construction d'une piscine, construction d'un abris ou cabanon de jardin ayant plus de 5 m² d'emprise sur le sol.



Pour plus de renseignements s'adresser en mairie ou écrire par mail à la CAGV : urbanisme@grand-verdun.fr

Travaux dans la salle du Terrain de foot :

Un grand merci à l'association AMSEAA (Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) de THIERVILLE SUR MEUSE qui s'est occupée de la rénovation des peintures intérieures de la salle au terrain de foot.

La rénovation des peintures des boiseries extérieures est prévue ultérieurement par cette même association.

Pour rappel, cette petite salle est louée **uniquement** pour les Haudainvillois.



Défi « j'y vais à vélo ! » du 17 mai au 6 juin 2021

Organisé sur trois semaines, l'objectif est d'**inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur leur lieu de travail/scolarité par des modes de déplacement durables : marche, vélo, trottinette, bus, etc.**

Les déplacements pris en compte sont les trajets domicile-travail/école, y compris lors de la pause méridienne.

Le Défi « J'y vais ! » regroupe plusieurs déclinaisons :

- **le défi vélo** « Au boulot, j'y vais à vélo ! »
- **les défis scolaires** : « A l'école, j'y vais à vélo ! »

Le total des kilomètres parcourus en modes alternatifs sur la

période du Défi par l'ensemble des participants sera converti en dotation financière au bénéfice d'une structure œuvrant dans les domaines des mobilités actives, la solidarité, ou la santé.

Les entreprises ou l'école qui souhaitent participer doivent s'inscrire et transmettre leur code aux salariés et élèves qui désirent participer.

Pour plus d'information et pour s'enregistrer aller sur le site Internet : <https://defi-jyvais.fr/>

A vous de motiver votre entreprise ou votre école pour qu'elle s'inscrive et vous transmette le code identifiant.



Histoire de l'école des filles à Houdainville (Suite 6)

La classe des filles a fonctionné de 1820 à 1835 dans l'ancienne « maison d'école de la grange aux dîmes », parallèlement à la classe des garçons.

Les garçons ayant déménagé par aller s'installer rue Grande, le Conseil Municipal décide d'établir une nouvelle école pour les filles. Les achats de bâtiments réalisés, il a fallu passer aux travaux nécessaires pour l'utilisation nouvelle ainsi que l'aménagement du logement de l'institutrice.

Il s'en est suivi la présentation d'un devis pour les travaux, adjugés à Monsieur Louis LAURENT de Génicourt, entrepreneur, approuvé par M. le s/s Préfet de Verdun.

Dans la même soumission sont inclus des travaux à la fontaine communale et quelques travaux pour l'école des garçons et le logement de l'instituteur.

Description des travaux pour la classe filles et le logement de l'enseignante :

- Démolition du bâtiment et fouilles pour les nouvelles fondations, sur la rue Grande, rue de l'Église, sur la ruelle, ainsi qu'à l'intérieur du périmètre.
- Élévation des murs à l'extérieur et à l'intérieur: classe, couloir, cuisine, cellier, four, remise, y compris le mur mitoyen avec Mme Vve Daulnois et surélévation du mur de M. Marquard.
- Ouverture d'une baie de porte entre la cuisine et la salle de classe. Montage des murs en pierre de taille avec saillies, corniches, encadrements, etc., réfection du four. Démontage et adaptation des cheminées avec exhaussements.
- Construction d'une fosse pour WC.
- Reconstruction de la charpente et de la toiture aménagement de l'étage, d'un grenier, d'un escalier, de cloisonnements. Mise en place de seuils pour les portes au-rez-de-chaussée. Mise en place des boiseries, planchers, portes, fenêtres, ferrures, gonds, pentures serrures, volets, vitrerie, peinture, etc....

Surface des sols: pavés et planchers ~ 110 m²

Plancher salle de classe: 58,19 m², plancher dessus de la classe:58,5 m²

Plancher logement : 18,55 m², plancher chambre 1e étage:27,04 m²

Plancher passage four et remise 37,72 m²

Pavé cuisine + sous escalier: 18,48 m²

Escalier 15 marches, 4 fenêtres et porte pour classe, volets sapin.

Récapitulation de la dépense

Construction salle de classe et réparation logement	6051,89 fr
Le dixième de bénéfice à l'entrepreneur	698,87 fr
Ouvrage additionnel pour établissement du grenier sur école	981,04 fr
Total général prévu:	7731,80 fr

Procès-verbal de réception du 16 juillet 1836 pour travaux terminés.

Signé du Maire M. Gœury

Le procès-verbal de réception pour l'école des filles fut signé par M. Gœury Maire, et le Conseil Municipal ainsi que par le Conducteur des Ponts et Chaussées de Verdun le 16 juillet 1836.



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Patrick Lorans, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Chevalier Alexandre – M. Maillfert Cédric – M. Martinet Jérôme – M. Denis Waxweiler.